



RETURN BIDS TO :
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :
Bid Receiving - Réception des soumissions:

Correctional Service Canada (CSC) – Service
correctionnel Canada
3427 Faithfull Ave
Saskatoon, SK S7K 8H6

Attn: Melanie Perrin
RE: 53000-18-2741861

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

Proposal to: Correctional Service Canada

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Proposition à: Service Correctionnel du Canada

Ce document est par la présente révisé; sauf indication
contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments — Commentaires :

Issuing Office – Bureau de distribution

Correctional Service Canada (CSC) – Service
correctionnel Canada
3427 Faithfull Ave
Saskatoon, SK S7K 8H6

Title — Sujet: Fire Systems Inspection, Maintenance and Repairs / Inspection, entretien et réparation des systèmes d'incendie	
Solicitation No. — No. de l'invitation 53000-18-2741861	
Solicitation Amendment No. — No. de modification de l'invitation 003	Date: February 27, 2018
GETS Reference No. — No. de Référence de SEAG	
Solicitation Closes — L'invitation prend fin at / à : 14 :00 CST on / le : March 1, 2018	
F.O.B. — F.A.B. Plant – Usine: ___ Destination: ___ Other-Autre: ___ Drumheller Institution, Drumheller, AB / L'Établissement de Drumheller , Drumheller, AB	
Address Enquiries to — Soumettre toutes questions à: Melanie Perrin 501Contracts@csc-scc.gc.ca	
Telephone No. – No de téléphone: 306-659-9253	Fax No. – No de télécopieur:
Destination of Goods, Services and Construction: Destination des biens, services et construction: Drumheller Institution, Drumheller, AB / L'Établissement de Drumheller , Drumheller, AB	
Instructions: See Herein Instructions : Voir aux présentes	



Solicitation Amendment 003 is issued to

1. Respond to questions 8 through 9 received the during the solicitation period;
2. Amend the Annex A - Statement of Work

1. Questions and Answers 8 through 9:

Question 8:

Annex A, #3 – Fire Alarm System
Are “b” and “g” required?

Answer 8:

No. Please see the attached new Statement of Work – Amendment #2.

Question 9:

Annex A, #3 – Fire Alarm System
Is “j” required?

Answer 9:

No. Please see the attached new Statement of Work – Amendment #2.

2. Amend the Annex A – Statement of Work

Delete: **Annex A – Statement of Work, Amendment #1** in its entirety; and

Insert: The following, new **Annex A – Statement of Work, Amendment #2**

ALL OTHER TERMS AND CONDITIONS REMAIN UNCHANGED.



La modification 003 à l'invitation est émise pour:

1. Répondre aux questions 8 à 9 reçues au cours de la période d'invitation;
 2. Modifier Annexe A – Énoncé des travaux
-

1. Questions et réponses 8 à 9:

Question 8:

Annexe A, #3, Système d'alarme incendie

Est-ce que « b » et « g » sont exigence?

Réponse 8:

Non. Voir le nouvel énoncé de travail ci-joint – modification no 2.

Question 9:

Annexe A, #3, Système d'alarme incendie

Est-ce que « j » est une exigence?

Réponse 9:

Non. Voir le nouvel énoncé de travail ci-joint – modification no 2.

2. Modifier Annexe A – Énoncé des travaux

Supprimer: Annexe A – Énoncé des travaux, Modification #1 dans son intégralité; et

Insérer: Le le nouvel article Annexe A – Énoncé des travaux, Modification #2

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS RESTENT LES MÊMES.



ANNEX A - Statement of Work, Amendment #2

1. Background

Drumheller Institution is a medium-security federal prison housing approximately 600 and up to 700 offenders along with a minimum-security federal prison housing approximately 70 and up to 120 offenders. It is a Correctional Service of Canada (CSC) facility located at Drumheller Alberta. Drumheller Institution has a fire alarm system consisting of, but not limited to, annunciator panels, bells, pull stations, graphic displays, printers, thermal heads, ionized photo thermal heads, relays, bells, sprinklers, flow switches, tamper switches, etc.

2. Objective

Drumheller Institution is requesting services to provide annual inspection, testing and certification of the fire systems to ensure compliance with all necessary fire codes. This contract will also include all repairs and maintenance as required over the contract period.

3. Tasks

The Contractor must provide all labour, materials and equipment to complete the following:

Fire Alarm System – Refer to Table A in Annex B - Proposed Basis of Payment

The fire alarm system is mainly comprised of Siemens MXL panels and Siemens devices although there is a small amount of Cerberus equipment. The fire alarm equipment list is in Annex E.

- a) The contractor must provide annual 100% testing, inspection and certification for the equipment listed in Annex E for the Siemens MXL fire system, for Drumheller Institution and minimum-security housing to meet or exceed the requirements of CAN/ULC-S536-M04 and any future addendums or changes to that section while in compliance with the National, Provincial and Municipal fire codes having precedence.
- b) Testing must include ground fault and supervision testing on all devices, excluding smoke detector sensitivity testing.
- c) Work must be performed using testing protocols specified by CAN/ULC-S536 as well as any local guidelines that may be required by our facility.
- d) All smoke detectors must be checked for proper operation by using a non-contaminating dry aerosol to ensure that equipment is operating within proper ULC-Specified sensitivity range.
- e) All heat detectors must be individually checked for proper operation using a computerized, electronic, resettable heat lamp.
- f) All manual pull stations must be checked for proper operation.
- g) All audible/visual signals must be activated and individually checked for proper operation.
- h) All control panels must be checked for proper supply voltages and response to trouble and alarms, etc as specified by the manufacturer.
- i) The testing and inspection must be 100% completed with a report and inspection certification provided to Drumheller Institution no later than **March 31 of the fiscal year.**



j) All work must be performed during regular working hours 0800 hrs to 1600 hrs, Monday to Friday. Inspections will likely be scheduled for February of each contract period with the **exception of 2018 will need to be scheduled at the beginning of March**. The schedule will be agreed upon by both the Contractor and the Project Authority, and done such that there will be a minimum of impact to the normal routine.

k) **Estimated level of effort for the fire alarm system:** The inspections are estimated to require approximately 320 hours of effort required (2 technicians at 8 hours a day for 20 days). Any labour that may be required to complete required repairs or correct identified deficiencies would be in addition to this estimate.

l) The Contractor must update the equipment list with the current equipment when completing the inspection report.

Sprinkler system inspections are to be included in this tendering process as they are covered in this contract.

Sprinkler Systems – Refer to Table A in Annex B – Proposed Basis of Payment

The National Fire Code of Canada 2005 states in section 6.4.1.1 requires that Sprinkler Systems, and associated Standpipe and Hose Systems be inspected, tested, and maintained in accordance with applicable requirements of NFPA 25.

Sprinkler System Inspection does not need be performed and scheduled during the fire alarm test and certification. This test can be performed during the fiscal year. Date and times can be arranged between the Contractor and Project Authority

The complete test and inspection of the sprinkler system must include the following:

- a) Inspection and test all water flow alarm devices.
- b) Inspect and test all tamper/supervisory devices
- c) Inspect and test dry pipe system
- d) Perform main drain test
- e) Inspect system gauges
- f) Inspect fire department connection to ensure good working condition.
- g) Operate control valves through full range
- h) Conduct sprinkler system alarm test using the hydraulically most remote test valve.
- i) Visual inspection of sprinkler piping, fittings and sprinkler heads
- j) Inspect and test electric alarms and supervisory alarms
- k) Tag any defective sprinkler devices with a tag indicating defectiveness.
- l) Provide detailed quote for any repairs that maybe required



- m) Provide yearly inspection report and certification.
- n) Estimated level of effort for the sprinkler system: The inspections are estimated to require approximately 40 hours of effort required (1 technician at 8 hours a day for 5 days). Any labour that may be required to complete required repairs or correct identified deficiencies would be in addition to this estimate.
- o) Kitchen hood inspections must be completed as per NFPA96. The equipment is as follows: 3 Hoods in Minimum Security Unit (MSU) and 1 Large hood in Main Institution Kitchen.

Each MSU has the following :

- 1 – 1.25 gallon range guard tank
- 1 – 360 deg fusible link
- 1 – co2 cartridge
- 1 – nozzle seal
- 1 – s-hook

Kitchen:

- 3 – 6 gallon range guard tanks
- 7 - 360 deg fusible links
- 8 - co2 cartridges
- 8 - nozzle seals
- 1 – S- hook

- p) Any quarterly and semi-annual NFPA 25 requirements that are not already included in the annual inspection must be tested/inspected concurrent with the annual inspection. No extra visits to the site for quarterly or semi-annual inspections are included with this contract.
- q) The Contractor must update the equipment list with the current equipment when completing the inspection report.

Repairs, Maintenance and Emergency Work – Refer to Table B in Annex B – Proposed Basis of Payment

Additional maintenance, repairs and emergency work may be requested on an as-needed basis by the project authority. The project authority must approve all repairs prior to completion.

Contractor must be able to respond for emergency repairs, when called, within 3 hours 24 hours a day, 7 days per week, 365 days a year. The contractor must provide the after hours/emergency contact information to the Project Authority. The information will stay on file at for the duration of the contract period.

The Contractor will be responsible for the supply of all equipment and labour to complete the required work.

The Project Authority will arrange a mutually agreed upon schedule for the repairs or maintenance.

All work must be performed during regular working hours 0800 hrs to 1600 hrs, Monday to Friday. The schedule will be agreed upon by both the Contractor and the Project Authority, and done such that there will be a minimum of impact to the normal routine.



4. Deliverables:

- a) The Contractor is responsible to provide the annual testing and certification of the Fire Systems and provide the final certification.
- b) Provide complete documentation of the entire fire system test and certification, including a listing of all deficiencies and the repair and retesting of deficiencies to the contract authority.

5. Language

The contractor shall perform all of the work under the contract in English.

6. Constraints

Contractor personnel must adhere to institutional requirement for the conduct of searches prior to admittance to the institution / site. CSC reserves the right to deny access to any Contractor personnel, at any time.

A list of all tools and equipment to be utilized must be provided to the officer in charge of the Principal entrance.

Drumheller Institution will appoint a designated person as liaison and will supply a security escort while the contractor is on site.

7. Location of work

The work will be taking place at Drumheller Institution, located at Drumheller, Alberta.

8. Language requirements

The Contractor shall perform all of the work under the contract in English. All documentation/reports must be in English.

ANNEXE A – Énoncé des travaux, Modification 2

1. Contexte

L'Établissement de Drumheller est constitué d'une prison fédérale à sécurité moyenne abritant environ 600 et jusqu'à 700 délinquants ainsi que d'une prison fédérale à sécurité minimale logeant environ 70 et jusqu'à 120 délinquants. Il s'agit d'un établissement du Service correctionnel du Canada (CSC) et il est situé à Drumheller, Alberta. L'Établissement de Drumheller est doté d'un système d'alarme incendie composé, sans toutefois s'y limiter, de panneaux annonceurs, de cloches, d'avertisseurs d'incendie, d'écrans graphiques, d'imprimantes, de têtes thermiques, de têtes de détection de chaleur et de lumière à ionisation, de relais, d'extincteurs automatiques, d'interrupteurs de débit, d'interrupteurs antisabotage, etc.

2. Objectif

L'Établissement de Drumheller sollicite la prestation de services annuels d'inspection, d'essai et de certification des systèmes d'incendie pour assurer leur conformité avec tous les codes de prévention des incendies pertinents. Le contrat englobera également toutes les réparations et tout l'entretien nécessaires durant la période du contrat.

3. Tâches

L'entrepreneur doit fournir l'ensemble de la main-d'oeuvre, des matériaux et du matériel nécessaires pour l'exécution de ce qui suit :



Système d'alarme incendie – voir le tableau A à l'annexe B – *Base de paiement proposée*

Le système d'alarme incendie est essentiellement constitué de panneaux Siemens MXL et de dispositifs Siemens, mais aussi d'une quantité modeste d'articles Cerberus. Un inventaire du système d'alarme incendie figure à l'annexe A, ci-dessous.

- a)** L'entrepreneur fournira des services annuels complets d'essai, d'inspection et de certification du matériel cité à l'annexe E du système d'incendie Siemens MXL, à l'Établissement de Drumheller et dans les unités de logement à sécurité minimale afin qu'ils soient conformes aux exigences de la norme CAN/ULC-S536-M04 ainsi qu'aux addenda ou changements futurs apportés à la norme, ou les surpassent tout en demeurant conformes aux codes de prévention des incendies nationaux, provinciaux et municipaux ayant prépondérance.
- b)** Les essais doivent inclure des essais de mise à la masse et de surveillance de tous les dispositifs, y compris des essais de la sensibilité des détecteurs de fumée.
- c)** Les travaux doivent être exécutés suivant les protocoles d'essai précisés par la norme CAN/ULC-S536 ainsi que par les lignes directrices pouvant être imposées par notre établissement.
- d)** Il faudra vérifier le bon fonctionnement de tous les détecteurs de fumée au moyen d'un aérosol sec non contaminant afin de s'assurer que le fonctionnement des appareils s'inscrit dans la fourchette de sensibilité précisée par ULC pertinente.
- e)** Il faudra vérifier individuellement le bon fonctionnement de tous les détecteurs de chaleur au moyen d'une lampe infrarouge électronique, informatisée et réarmable.
- f)** Il faudra vérifier le bon fonctionnement des tous les avertisseurs d'incendie manuels.
- g)** Il faudra actionner tous les signaux sonores/visuels et vérifier individuellement leur bon fonctionnement.
- h)** Il faudra vérifier tous les panneaux de commande afin de s'assurer qu'ils sont alimentés des tensions adéquates et qu'ils réagissent comme précisé par le fabricant aux anomalies, aux alarmes, etc.
- i)** Les essais et les inspections doivent être réalisés à 100 %, et un rapport et un certificat d'inspection doivent être fournis à l'Établissement de Drumheller au plus tard **le 31 mars de l'exercice**.
- j)** Tous les travaux doivent être exécutés durant les heures normales de travail, entre 8 h et 16 h, du lundi au vendredi. Des inspections seront probablement prévues en février au cours de chaque période visée par le contrat, **sauf que dans le cas de 2018, les inspections devront avoir lieu au début de mars**. L'entrepreneur et le chargé de projet s'entendront sur le calendrier et les travaux seront exécutés de manière à perturber au minimum le fonctionnement normal.
- k) Niveau estimatif d'effort relatif au système d'alarme incendie:** Les inspections devraient nécessiter environ 320 heures de l'effort requis (deux techniciens huit heures par jour durant 20 jours). La main-d'oeuvre qui pourrait s'avérer nécessaire pour l'exécution des réparations nécessaires ou la correction des lacunes relevées s'ajoutera à ce nombre estimatif d'heures.
- l)** L'entrepreneur doit actualiser la liste d'équipement pour que son rapport d'inspection porte sur l'équipement actuel.



Les inspections du système d'extinction automatique doivent être incluses dans l'offre soumise en réponse à la présente DP, car elles sont couvertes par le contrat.

Systèmes d'extinction automatique – voir le tableau A à l'annexe B – *Base de paiement proposée*

Le sous-alinéa 6.4.1.1 du *Code national de prévention des incendies du Canada* de 2005 exige que les systèmes d'extinction automatique et les réseaux de canalisations et de robinets d'incendie armés connexes soient inspectés, soumis à des essais et entretenus conformément aux exigences applicables de la norme NFPA 25.

L'inspection du système d'extinction n'a pas besoin d'être réalisée et prévue en même temps que l'essai et la certification du système d'alarme incendie. La vérification en question peut être réalisée durant l'exercice. L'entrepreneur et le chargé de projet peuvent s'entendre entre eux sur la date et les heures pertinentes.

L'inspection et l'essai complet du système d'extinction automatique doivent englober ce qui suit :

- a) l'inspection et l'essai de tous les dispositifs d'alarme de débit d'eau;
- b) l'inspection et l'essai de tous les dispositifs de surveillance/antisabotage;
- c) l'inspection et l'essai du système à air comprimé;
- d) la réalisation d'un essai du collecteur principal;
- e) l'inspection des jauges du système;
- f) l'inspection du raccordement au service d'incendie pour assurer son bon état de fonctionnement;
- g) le fonctionnement des robinets de commande à plein débit;
- h) l'exécution d'un essai du système d'extinction automatique en cas d'alarme au moyen du robinet d'essai hydrauliquement le plus éloigné;
- i) l'inspection visuelle de la tuyauterie, des raccords et des têtes d'extincteurs du système d'extinction automatique;
- j) l'inspection et l'essai des alarmes électriques et des alarmes de surveillance;
- k) l'étiquetage des extincteurs défectueux au moyen d'une étiquette signalant qu'ils sont défectueux;
- l) la fourniture d'un prix détaillé des réparations qui pourraient s'avérer nécessaires;
- m) la fourniture d'un rapport d'inspection annuelle et de certification.
- n) **Niveau estimatif d'effort relatif au système d'extinction automatique** : Les inspections devraient nécessiter une quarantaine d'heures de l'effort requis (un technicien huit heures par jour durant cinq jours). La main-d'oeuvre qui pourrait s'avérer nécessaire pour l'exécution des réparations nécessaires ou la correction des anomalies relevées s'ajoutera à ce nombre estimatif d'heures.
- o) Des inspections des hottes de cuisine doivent être effectuées suivant la norme NFPA96. Le matériel visé comprend : trois (3) hottes dans l'unité à sécurité minimale (USM) et une grosse hotte dans la cuisine de l'établissement principal.

Chaque USM est pourvue de ce qui suit :



- 1 – réservoir Range Guard de 1,25 gallon,
- 1 – élément fusible 360 degrés,
- 1 – cartouche de CO₂,
- 1 – joint d'étanchéité de lance,
- 1 – crochet en « S ».

Cuisine :

- 3 – réservoirs Range Guard de 6 gallons,
- 7 – éléments fusibles 360 degrés,
- 8 – cartouches de CO₂,
- 8 – joints d'étanchéité de lances,
- 1 – crochet en « S ».

p) Les exigences trimestrielles et semestrielles de la norme NFPA 25 qui ne sont pas déjà comprises dans l'inspection annuelle doivent être traitées en même temps que celle-ci. Le contrat ne prévoit aucune visite supplémentaire sur place pour les inspections trimestrielles et semestrielles.

q) L'entrepreneur doit actualiser la liste d'équipement pour que son rapport d'inspection porte sur l'équipement actuel.

Réparations, entretien et travaux d'urgence – voir le tableau B à l'annexe B – *Base de paiement proposée*

Des travaux supplémentaires d'entretien, de réparation et d'urgence pourraient être demandés au fur et à mesure des besoins par le chargé de projet. Ce dernier doit approuver toutes les réparations avant leur exécution.

L'entrepreneur doit pouvoir donner suite aux demandes de réparations d'urgence reçues par téléphone dans les trois heures, et ce, 24 heures sur 24, sept jours sur sept, toute l'année. L'entrepreneur doit fournir au chargé de projet ses coordonnées en dehors des heures normales de travail/d'urgence. Les renseignements demeureront au dossier durant la période de validité du contrat.

L'entrepreneur aura la responsabilité de fournir l'ensemble du matériel et de la main-d'oeuvre nécessaires pour l'exécution des travaux requis.

Le chargé de projet établira un calendrier mutuellement acceptable pour les réparations ou l'entretien.

Tous les travaux doivent être exécutés durant les heures normales de travail, de 8 h à 16 h, du lundi au vendredi. L'entrepreneur et le chargé de projet s'entendront sur le calendrier et les travaux seront exécutés de manière à perturber au minimum le fonctionnement normal.

4. Livrables

a) L'entrepreneur a la responsabilité de fournir les services annuels d'essai et de certification des systèmes d'incendie et de fournir la certification finale.

b) Fournir au chargé de projet une documentation complète sur l'ensemble des essais et de la certification du système d'incendie, notamment une liste de toutes les lacunes relevées et des réparations et nouveaux essais des dispositifs défectueux.

5. Langue

L'entrepreneur exécutera tous les travaux visés par le contrat en anglais.



6. Contraintes

Le personnel de l'entrepreneur doit se soumettre à l'exigence de la part de l'établissement de la réalisation de fouilles avant son admission dans l'établissement/sur place. Le SCC se réserve le droit de refuser l'accès à n'importe quel membre du personnel de l'entrepreneur à quelque moment que ce soit.

Une liste de tous les outils et articles qui seront utilisés devrait être fournie à l'agent responsable à l'entrée principale.

L'Établissement de Drumheller désignera une personne comme agent de liaison et fournira une escorte de sécurité pendant que l'entrepreneur se trouvera sur les lieux.

7. Lieu de travail

Les travaux seront exécutés à l'Établissement de Drumheller, situé à Drumheller, Alberta.

8. Exigences linguistiques

L'entrepreneur exécutera tous les travaux visés par le contrat en anglais; toute la documentation et tous les rapports seront fournis en anglais.